Réception au contrôle de légalité le 16/11/2026 à 12h40
Référence de l'AR : 051-200034718-20261103-DELIB131_2026-DE

VITRY CHAMPAGNE & DER COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six **le 3 novembre à 18 H 00**, les membres du Conseil de Communauté Vitry, Champagne et Der se sont réunis à la Salle des Fêtes – 3 rue des Charmilles - 51300 MAROLLES, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Président, suite à la convocation faite le 28 octobre 2026, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et affichée à la porte des Mairies de Ablancourt, Arzillières-Neuville, Aulnay-l'Aître, Bignicourt-Sur-Marne, Blacy, Blaise-Sous-Arzillières, Breban, Chapelaine, Châtelraould-Saint-Louvent, Coole, Corbeil, Courdemanges, Couvrot, Drouilly, Frignicourt, Glannes, Huiron, Humbauville, La Chaussée-Sur-Marne, Le Meix-Tiercelin, Les Rivières-Henruel, Lignon, Loisy-Sur-Marne, Maisons-En-Champagne, Margerie-Hancourt, Marolles, Pringy, Saint-Chéron, Saint-Ouen-Domprot, Saint-Utin, Sompuis, Somsois, Songy, Soulanges et Vitry-le-François, le même jour.

Etaient présents : MM. JUNG, CAPPÉ, GIBONI (suppléant de M. REMY,) FORMET, NEMBRINI, FORTIN, VEBER, DHYÈVRE, PASIAN (suppléant de M. THIEBAULT), Mmes LEROY-DUCARDONNOY, TRUMAUT, MM. COTTON, DELCOMBEL, Mmes DEPAQUIS, FELICETTI, M. TROLIO, Mmes ROYER, ARMANETTI, MM. PETIT, DUGOIS, CHAMPION, GÉRARD, DESANLIS, Mme HERMONVILLE, M. POIRISSE, Mme GEOFFROY, M. NOBLET, Mmes ROBIN, PÉPIN, MM. JEAN, DESANLIS (suppléant de M. ROYER), GUÉLORGET, LEPAGE, PASSINHAS, BONETTI, MIRGODIN, Mme MUNSTER, MM. GONTHIER, BLONDEAU, Mme OFLAZOGLU, M. LEVASSEUR, Mme BLOND, MM. BOURA (à partir de 18h12), GRANDHOMME, Mme THOMAZÉ, M. MARQUET, Mme MOREAU, M. VIGNEAU, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mme CAILLAU, M. JOURNAUX, Mmes BLAND, BUCCHEIT, MM. TRIOLET, ROCH.

Absents excusés : Mme ASLOUDJ, M. MAUTRAIT, Mmes HUILLET, GUÉRINOT, MM. VILARD, SIMONNOT.

5 pouvoirs ont été déposé sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ Mme ASLOUDJ donne pouvoir à Mme FELICETTI,
- ✓ M. MAUTRAIT, en l'absence de son suppléant donne pouvoir à M. DELCOMBEL,
- ✓ Mme HUILLET, donne pouvoir à M. JOURNAUX,
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à M. GONTHIER,
- ✓ M. VILARD donne pouvoir à M. TRIOLET.

Secrétaire de séance : Madame Linda MUNSTER.

- N°131 -

CENTRE AQUATIQUE

AFFILIATION À L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHÈQUES VACANCES (ANCV)

Rapporteur : Monsieur Olivier DELCOMBEL

Suite à la requête de plusieurs usagers et afin de compléter les possibilités d'accès au centre aquatique la Salamandre, géré par la Communauté de Communes, nos services ont pris l'attache de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) et du trésor public.

Pour accepter ce moyen de paiement, notre collectivité doit s'affilier à l'ANCV et de fait en accepter les conditions juridiques et financières.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 13 octobre 2026,

Il vous est demandé, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

1°/ **APPROUVER** l'affiliation de la Communauté de communes Vitry, Champagne et Der à l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances ;

2°/ **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la demande d'affiliation.

La délibération est adoptée
à l'unanimité des membres
du Conseil de Communauté.

La secrétaire de séance,
Linda MUNSTER

Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,
Sébastien MIRGODIN

Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 16 NOV. 2026
et de la publication le 16 NOV. 2026
ou de la notification du

Signature
Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Sébastien DIART

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.